

Janvier 2023

Fontenay s'informe



Meilleurs vœux

SOMMAIRE

Édito	page 3
État Civil	page 4
Portrait	page 5
Mairie	pages 6-7
Urbanisme	page 8
Finance	page 9
Environnement	page 10
Travaux	page 11
Santé	pages 12-13
Vivre à Fontenay	pages 14
Actualités	page 15
En bref	page 16-17
Retour en images	pages 18-19
Activités des associations	pages 20 à 24
Infos pratiques	pages 25
École	page 26
Conseil d'école	page 27-28
Conseil municipal des enfants	page 29
Conseil municipal des adolescents	page 30
Conseils Municipaux	page 31-35
Agenda	page 36

Mairie de Fontenay sur Eure

66 rue Noël Ballay

Tél. : 02 37 25 87 49

Email : mairie@fontenay-sur-eure.fr

www.fontenay-sur-eure.fr



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

La mairie utilise PanneauPocket, une appli qui vous alerte et vous informe sur la vie communale. Téléchargez l'appli sur votre téléphone ou tablette et choisissez ensuite Fontenay-sur-Eure comme commune.

**Nouveaux habitants
sur Fontenay-sur-Eure ?**

Bienvenue à vous !

Faites vous connaître, en vous présentant en mairie, afin de pouvoir être informés de la vie communale, l'organisation des fêtes de fin d'année et de la venue du Père Noël.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 8h30 - 12h30

Mardi : 16h - 18h30

Mercredi : 9h30 - 12h30

Vendredi : 14h - 18h30

Édito



Chères Fontenaysiennes, Chers Fontenaysiens,

A l'occasion de la sortie de ce nouveau «Fontenay S'informe» je veux vous exprimer en mon nom et au nom du Conseil Municipal tous nos vœux de bonheur, de réussite et de prospérité. Nous tenons plus que jamais, en raison du contexte encore perturbé, à vous souhaiter une année pleine de santé pour vous et pour vos proches.

100^e numéro de «FONTENAY S'INFORME». 40 ans d'actualité municipale. Cet anniversaire mérite sans conteste un numéro un peu spécial.

Une aventure qui a débuté en 1982.

L'équipe de communication n'est bien sûr plus la même et les méthodes de travail ont évolué mais l'objectif reste le même, vous informer.

Pendant ces quatre décennies vous avez pu découvrir ce qui a fait l'actualité de notre commune et ainsi pu constater et évaluer les évolutions notoires de notre village.

Parce qu'il est bien là l'objectif premier de ce bulletin. Depuis 1982 notre commune a changé, mué au fil des choix politiques, des transformations urbaines, des créations d'équipements communaux et notre «journal» accompagne inmanquablement ces multiples changements.

La volonté des élus et de la commission communication est claire : rendre régulièrement compte de l'action publique municipale, de l'école et des associations.

C'est un gage de transparence, indispensable en démocratie et une valorisation du travail des agents municipaux, des associations, des instituteurs, des commerces qui animent notre village régulièrement.

Pour que chacun d'entre vous reçoive les deux numéros annuels (juillet et janvier), la commission s'active dès la parution du dernier numéro afin que le bulletin suivant soit dans vos boîtes aux lettres, distribué par les agents communaux à la date prévue.

Après avoir choisi le thème du bulletin et élaboré son «chemin de fer» (sujets à traiter), chacun devient le reporter et le chef de rédaction des articles. Non seulement les membres de la commission mais également les correspondants des associations, la directrice et les instituteurs de l'école, le CME, le CMA sont à l'ouvrage.

Un travail de mise en pages des articles et des photos s'impose et chacun est astreint à une relecture sérieuse avant de céder la place à l'imprimeur.

Derrière ces 100 numéros se cachent autant de rencontres touchantes, d'événements qui ont marqué l'histoire de notre commune... beaucoup de sourires, d'émotions, de complicités.

Oui ce numéro 100 est bel et bien empreint d'une certaine fierté car il correspond à un prolongement de l'engagement de la commission à travers ces 40 années.

Joyeux anniversaire à «FONTENAY S'INFORME».

Que la lecture de ce nouveau bulletin vous permette d'apprécier les différentes actions des forces vives de notre commune.

Je sais par vos retours que sa parution est attendue par certains d'entre vous et j'espère qu'il renforce l'image de notre village où il fait bon vivre.

Bien cordialement, votre Maire,
Michel Charpentier



MORVANY FLOC'H Milo

né le 26 juin 2022

CATOIS Loumia

née le 1er juillet 2022

BOURDENET Abbie

née le 9 juillet 2022

FROMONT Maïa

née le 13 juillet 2022

GOSSE Marius

né le 2 août 2022

LOPES Lyana

né le 16 août 2022

HENRY Alba

née le 22 août 2022

ARSANT Jules

né le 10 décembre 2022



**HERIN Christophe & DE LAGANE DE MALEZIEUX
Dorothee** mariés le 27 août 2022

SALVADO Anthony & MARTINET Sandra
mariés le 13 août 2022

DELAPERRIERE Jérémy et GOUY Marie-Jeanne
pacsés le 5 décembre 2022

CANUTO Paulo et DOSSCHE Frédérique
pacsés le 21 décembre 2022



MAES David

décédé le 2 août 2022

DOURDOINE FOUCAULT Bernadette

décédée le 5 août 2022

DE CEULAER Carla

décédée le 26 août 2022

Départ/Arrivée

Mi-novembre 2022 Emilie Pfeuffer est arrivée pour remplacer Laure Lhuillery à la bibliothèque.

Laure a souhaité réorienter sa carrière, tous nos vœux de réussite dans sa nouvelle vie professionnelle.

Formée en tant qu'assistante bibliothécaire option médiations numériques et culturelles, Emilie intègre ainsi l'équipe de la bibliothèque constituée de 7 bénévoles. Cette équipe modifiée a été présentée aux usagers lors du café rencontre qui s'est tenu le 26 novembre. Cette rencontre était l'occasion de partager autour des souhaits des usagers pour séduire les habitants de la commune.

Ce fut un après-midi très agréable, constructif, avec force de propositions diverses autour du livre et des pratiques culturelles. Autant d'animations envisageables au cours de l'année 2023.

L'équipe vous attend avec impatience les mercredis de 14h à 17h, jeudis de 10h à 12h et samedis de 14h à 16h30.

Vous êtes également les bienvenus si vous souhaitez rejoindre l'équipe selon vos disponibilités et ainsi participer aux propositions qui seront faites pour la population. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'équipe !



Interview de notre Doyenne Madame Leclainche Réjane née le 19 Août 1923 à Bouville en Eure-et-Loir, pays du moulin.

“Mes parents ont eu 10 enfants, 5 garçons et 5 filles. À ce jour, seuls Jean, mon frère de 94 ans demeurant à Châteaudun, et moi sommes encore de ce monde.

J'ai été à l'école de Bouville où seules deux classes accueillait les enfants, une pour les petits et une pour les grands. En fin de scolarité, j'ai obtenu mon certificat d'études primaires. À l'époque c'était un examen qui avait de la valeur.

Mon père gérait une entreprise de battage. Il était le seul à avoir une voiture dans le village qui était habité essentiellement par des membres de ma famille. On se connaissait tous.

Après mes études, compte tenu de ma famille nombreuse et des employés de l'entreprise qu'il fallait nourrir tous les jours, je suis restée à la maison pour aider mes parents. Puis, par la suite, j'ai été employée à la journée pour travailler dans les champs selon les saisons.

Je me suis mariée avec Monsieur Leclainche qui habitait Luplanté, un village voisin du mien. Dans le temps, on n'allait pas chercher très loin son futur époux. Nous avons eu deux enfants. Le premier est décédé bébé, au cours d'un hiver très rigoureux. La deuxième, ma fille Marie-Claire, est décédée en 2022. C'est très dur car elle était revenue avec moi pour m'aider, compte tenu de mon âge.

Je suis grand-mère de deux petits enfants, des jumeaux qui sont très attentifs pour moi et je suis arrière grand-mère d'un petit garçon. Un des jumeaux est propriétaire d'un restaurant en Irlande.

Je suis arrivée dans les années 1980 à Fontenay avec mon mari, embauché chez Monsieur Cadart dans la ferme de Noël Ballay comme régisseur. Moi j'étais employée pour faire le ménage et la cuisine. Nous habitons sur place dans la ferme.

Plus tard, nous avons acheté une maison à Lucé que nous avons habitée quelque temps, avant d'être obligés de revenir à la ferme du fait des responsabilités de mon mari.

Désireux de rester à Fontenay pour la retraite, nous avons acheté en 1983 la maison où je vis actuellement, j'avais 60 ans.

Malheureusement mon mari est décédé.

La vie s'écoule mais je ne m'ennuie pas, je bricole encore un peu dans mes parterres de fleurs. Je regarde la télé, je regarde les gens passer dans la rue et je fais des mots mêlés.

Ma fille avait fait installer une douche aménagée avec les aides financières. C'est beaucoup plus pratique pour moi.

J'ai des personnes qui passent chaque jour pour ma toilette et pour le ménage et j'ai surtout des voisins très attentifs et très gentils, prêts à tout pour m'aider.

À l'aube de mes cent ans, ce que je retiens c'est d'avoir traversé toutes ces époques et surtout d'avoir découvert autant de choses. A mon époque nous n'avions pas l'électricité, nous n'avions pas l'eau potable au robinet...”

Merci Réjane Leclainche pour cet entretien. Je suis sorti de cette rencontre plus fort et plein d'espoir.

Bonne santé Madame Leclainche et surtout prenez soin de vous.

Michel Charpentier

Inauguration de l'agrandissement et de la réhabilitation de la Mairie

C'est en cette journée du patrimoine, le samedi 17 septembre 2022, que les habitants de Fontenay-sur-Eure ont été conviés à redécouvrir leur mairie qui a subi un véritable renouveau, afin de pouvoir accueillir les administrés dans des locaux plus confortables et mieux adaptés. Le petit bureau d'accueil étant devenu trop exigu ainsi que la salle du conseil que nous n'avons pas pu utiliser pendant toute la période du Covid, distanciation



obligée, ont été déplacés afin d'offrir deux bureaux d'accueil adaptés aux personnes à mobilité réduite, dans l'ancienne salle du conseil municipal et une nouvelle salle de conseil plus grande avec une technologie actuelle et du matériel de projection conforme à nos besoins dans l'extension de l'ancien arsenal.

C'est en présence de notre maire Michel CHARPENTIER, de Bertrand MASSOT, vice-président du conseil départemental et maire de Luisant, d'Emmanuelle BOUTET-GELINEAUX conseillère départementale du canton de Lucé, d'un grand nombre d'élus du conseil municipal, du conseil municipal des adolescents qu'a eu lieu cette inauguration. Daniel GUERET sénateur, pris par ses obligations, nous a rejoints plus tard.

Les travaux ont concerné l'ensemble des pièces, depuis le hall, jusqu'aux bureaux de l'étage en passant par la salle des mariages. Il s'est parfois agi de rafraîchir les peintures murales et de remettre en valeur les boiseries existantes grâce à des couleurs claires tout en gardant l'authenticité des lieux. A l'étage, les tomettes, au sol, légèrement disjointes, ont été conservées ; témoins du temps passé.

L'agrandissement a consisté à utiliser l'ancien arsenal, lui ajoutant une surface de 58 m² dans le respect du patrimoine actuel. Un accès a été créé dans l'ancienne salle du conseil au niveau de la cheminée.

Le coût total des travaux est de 253000€. Nous avons obtenu une aide du département dans le cadre du FDI (fond local d'investissement) de



17369€, de Chartres Métropole de 30000€ et une dotation de l'état en soutien à l'investissement local pour 53 164 € soit un reste à charge pour la commune de 152 467 €.

Dans son allocution Michel CHARPENTIER n'a pas manqué de remercier les personnes présentes, les partenaires départementaux pour les différentes aides accordées et les entreprises pour leur excellent travail.

Un pot de l'amitié a été offert, clôturant ce moment de convivialité.



La mairie de Fontenay-sur-Eure, une vieille demoiselle encore pimpante !

Cœur républicain de la commune, la mairie occupe une place centrale dans notre village. Mais connaissez-vous l'histoire de ce bâtiment emblématique, vieux de près de deux siècles ?

La mairie actuelle est le résultat de plusieurs phases de construction.

L'histoire commence en 1840. Suite à la loi Guizot sur l'instruction publique de 1833, le conseil municipal de Fontenay-sur-Eure décide la construction d'une maison d'école, considérant que « la classe actuelle ne possède que 25 m², ce qui est insuffisant pour 80 enfants, leur santé s'y trouvant à chaque instant compromise et, de plus, elle n'offre aucun moyen de pouvoir y diriger convenablement l'enseignement ». Le plan de cette salle de classe (actuelle salle des mariages) est dessiné par l'architecte chartrain Damars qui y applique les directives ministérielles en proposant l'édification d'une vaste salle de 56 m² avec 4 m de hauteur sous plafond et 5 grandes fenêtres.

Ce n'est qu'en 1861 que la salle de classe se voit prolongée par les bâtiments de la mairie. L'architecte Mouton, ancien associé de Damars, propose un plan qui répond aux codes architecturaux de nombreuses mairies construites à l'époque avec un bâtiment central haut dont la façade est rythmée par 3 ouvertures à chaque étage, surmontées par un fronton triangulaire, matérialisant ainsi la fonction de « temple républicain » de la mairie. Classiquement, deux bâtiments bas entourent la partie centrale mais, à Fontenay, la symétrie n'est pas parfaite car l'architecte doit composer avec la salle de classe existante et le terrain disponible.



Carte postale ancienne : la mairie il y a un siècle

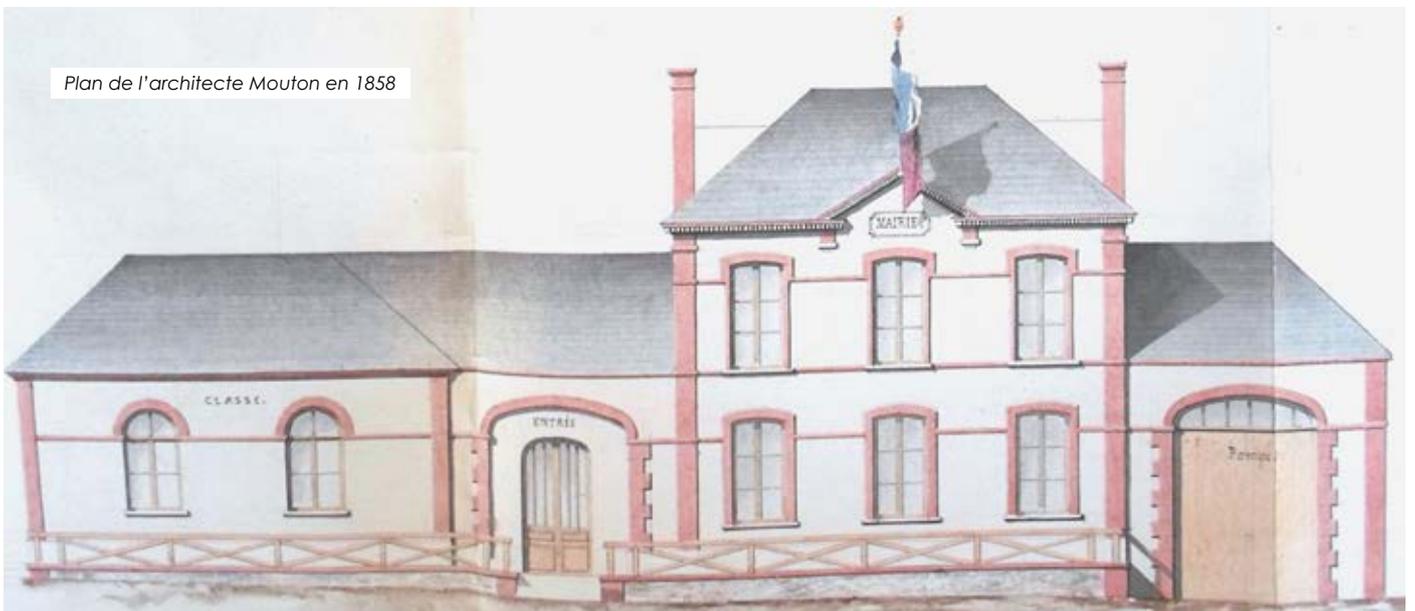
Un préau d'école (actuel hall d'entrée) relie ainsi la salle de classe au bâtiment central et un arsenal abritant la pompe des sapeurs-pompiers est édifié de l'autre côté. Une harmonie est respectée entre la salle de classe et les nouveaux bâtiments notamment à travers l'utilisation de briques de pays mais certains détails trahissent la construction en deux temps (forme des encadrements des fenêtres, utilisation de la pierre de Berchères en soubassement).

À l'époque, le rez-de-chaussée de la mairie est dédié à l'habitation de l'instituteur alors que l'étage regroupe la salle du conseil municipal et le bureau du secrétaire de mairie qui est le plus souvent... l'instituteur. Il faudra attendre 1927 pour que la mairie occupe l'ensemble du bâtiment central.

À l'aube du vingtième siècle, la mairie est rénovée. Un bûcher est construit en arrière de l'arsenal (1906) puis une clôture en fer forgée est édifiée pour fermer la cour de récréation jusqu'alors ouverte sur la rue (1910).

L'agrandissement de la mairie par construction d'une nouvelle salle du conseil en prolongement de l'ancien arsenal s'inscrit donc dans l'évolution de cet édifice tout en conservant son caractère patrimonial.

Plan de l'architecte Mouton en 1858



PLU, le travail se poursuit

2021						2022						2023																	
6	7	8	9	10	11	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
DIAGNOSTIC TERRITORIAL						PADD						TRADUCTION REGLEMENTAIRE ET OAP						MISE EN FORME	ARRET	CONSULTATION PPA	ENQUETE PUBLIQUE	MISE EN FORME	APPROBATION						

Depuis plus d'un an, la révision du plan local d'urbanisme est lancée. Dans le bulletin 98 daté de janvier 2022, la démarche globale vous a été présentée. Les objectifs municipaux définis pour ce PLU sont les suivants :

- Maîtriser le développement urbain au regard des capacités des réseaux divers, des services publics et des équipements communaux ;
- Favoriser le développement d'une agriculture durable ;
- Assurer la protection des terres agricoles et forestières ainsi que les espaces naturels, tout en favorisant leurs fonctionnalités écologiques ;
- Développer le centre bourg par le maintien et l'essor des commerces et services de proximité ;
- Maintenir l'attractivité de la commune et l'emploi en renforçant et en soutenant les acteurs économiques, touristiques et de loisirs ;
- Préserver le cadre de vie et conforter le bien vivre ensemble ;
- Préserver le patrimoine bâti historique
- Intégrer les évolutions législatives issues des différentes lois postérieures à la date d'approbation du PLU en vigueur ;
- Adopter les principes d'aménagement définis par le SCoT de Chartres Métropole approuvé en 2020.

Accompagnée par le bureau d'études En Perspective Urbanisme et Aménagement, la commission PLU a travaillé sur un premier document qui détermine le projet communal pour les années à venir : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Il définit les orientations générales en matière de politique d'amé-

nagement, en matière d'équipements, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Véritable « Clé de voute » du PLU, les documents réglementaires opposables (zonage, règlement, emplacements réservés...) devront être cohérents avec les orientations de ce PADD. Phase administrative obligatoire dans la démarche, les orientations générales de ce document ont été débattues en Conseil municipal le 8 novembre 2022. Parallèlement à ce débat, la commission poursuit son travail par la traduction réglementaire des différents zonages identifiés.

Au terme de ce travail, une réunion publique sera tenue pour vous présenter les principales dispositions et orientations qui encadreront les droits à construire sur notre commune. En effet, le Plan Local d'Urbanisme fixe les règles d'aménagement et d'utilisation des sols (autorisations d'urbanisme : permis de construire, permis d'aménager...).



Budget de la commune et perspectives

Les finances de la Commune de Fontenay-sur-Eure ont bien résisté à la crise COVID en 2020 et 2021.

En effet, la forte reprise économique de 2021 est un lointain souvenir comme l'indique la Cour des Comptes dans son rapport remis au Sénat le 26 octobre dernier.

Force est de constater que la situation internationale va peser sur les charges de notre commune :

- Directement pour les coûts des achats et services (énergie-carburant-fournitures diverses-etc...)
- Indirectement (mesures salariales dont la hausse est inéluctable)

La réalité de la hausse des coûts déjà constatée et des projections notamment pour l'énergie nous amènent à faire preuve d'encore plus de prudence pour nos budgets futurs.

Pour notre commune, l'inflation de nos dépenses ne fait pas croître corrélativement nos recettes.

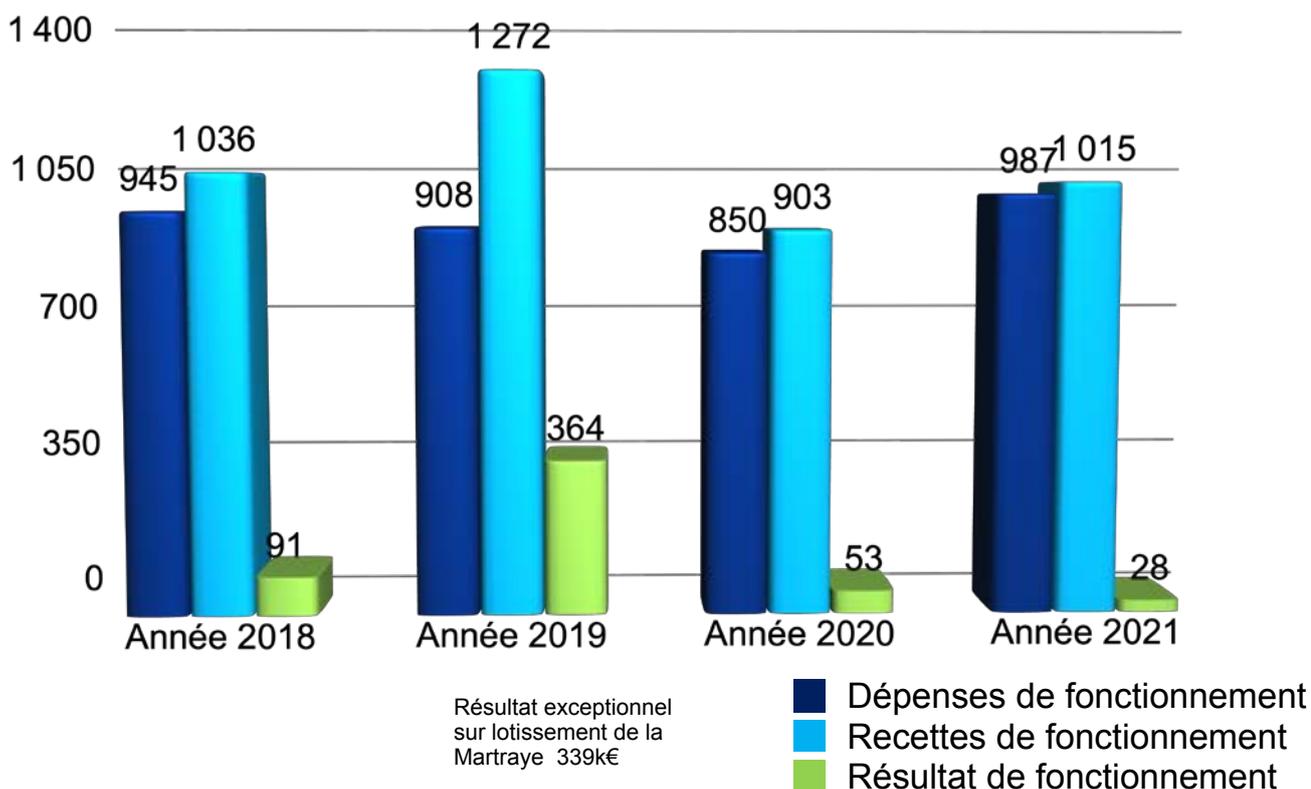
En effet, si nous ne voulons pas obérer notre capacité d'investissement pour les années futures, nous avons l'obligation de minimiser la croissance inflationniste de nos coûts afin de ne pas vous faire supporter une hausse trop importante de la fiscalité locale, ressource importante de notre commune (47.50% des recettes pour l'année 2021).

Seul un excédent de fonctionnement permettra de faire appel aux établissements financiers pour nos investissements futurs.

Soyez assuré de notre volonté de parvenir à finaliser les investissements en-cours et à venir indiqués au sein du n°99 de Fontenay s'informe de juillet 2022.



Evolution résultat de fonctionnement



Chenilles : urticantes ou non ?

Depuis quelques années, nous sommes alertés par des habitants qui s'inquiètent de la présence de cocon de chenilles dans les arbres et arbustes du village. Ces informations sont importantes car quelques espèces peuvent présenter un danger pour l'homme et les animaux. Seules deux espèces de chenilles ont été classées comme nuisibles à la santé dans un décret publié le 27 avril 2022. Il s'agit des chenilles processionnaires du chêne et du pin, larves d'un papillon de nuit. Pondus en fin d'été, les œufs éclosent généralement en avril. Le dérèglement climatique amène des hivers doux et des hausses de températures favorables à l'expansion de ces espèces.



Source le-monde-de-shuki.blogspot.com

D'autres chenilles font des cocons mais si elles se trouvent sur d'autres espèces végétales, il ne s'agit pas de processionnaires. Par ailleurs, toutes les chenilles portant des poils ne sont pas urticantes. Sans certitude, il est préférable de ne pas les toucher.

Suite aux informations reçues en mairie ou à nos observations, nous interdisons l'accès aux zones concernés à l'aide de rubalise. Parallèlement, nous communiquons avec des panneaux ou via l'application PanneauPocket sur la présence de nids de processionnaires afin de limiter les risques pour les habitants. Il est important de rappeler que

le contact avec la chenille en elle-même n'est pas nécessaire pour en ressentir les effets néfastes. Celle-ci peut libérer ses poils urticants au gré du vent dès lors qu'elle se sent menacée. Afin de limiter la propagation de ces chenilles, nous avons installé dix nichoirs à mésanges dans les secteurs à forte densité de chênes, espèces principalement concernées sur notre village. Avec une consommation familiale de 500 chenilles par jour, il s'agit du meilleur allié de lutte naturelle ! Les chauves-souris, les araignées, certains coléoptères ou d'autres espèces d'oiseaux comme le coucou gris sont aussi consommateurs des papillons ou chenilles des processionnaires.

En France métropolitaine, plus de 2 500 espèces de lépidoptères (papillons), sans compter celles de petite taille, sont actuellement dénombrées. Les chenilles souffrent globalement d'une mauvaise réputation. Accusées d'être dangereuses, urticantes ou ravageuses, elles sont souvent détruites à tort. Ces papillons en devenir participent pourtant au bon fonctionnement des écosystèmes !

Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à consulter les sites suivants :

- chenilles.net/reconnaitre-processionnaires
- www.lepinet.fr/lep/

Nouvelle plantation d'arbres pour les naissances de l'année.

Pour cette deuxième année, et en présence de Monsieur Cohu, Président de l'association Arbres 28, la municipalité a souhaité planter trois pommiers en lien avec les naissances. Le samedi 26 novembre 2022, parents et enfants se sont retrouvés et ont activement participé à la plantation de ces arbres.

La municipalité a choisi des pommiers pour compléter la collection déjà existante le long de la rue Saint-Séverin. Nous rappelons aux citoyens que la cueillette est autorisée pour la consommation personnelle.

Dans quelques années, les enfants pourront déguster à leur tour les délicieuses pommes.



Les enfants mis à l'honneur en 2022 : Gaspard, Timéo, Chloé, Sacha, Alita, Louise, Milo, Loumia, Abbie, Maïa, Marius, Lyana et Alba.

La commune travaille pour vous

TENNIS COUVERTS

L'ancien éclairage intérieur des cours qui commençait à poser des soucis, a été remplacé par de l'éclairage LED.

Le nouvel éclairage permet d'avoir deux niveaux d'éclairage : le premier à 300 lux pour l'entraînement et les matchs départementaux, le second à 750 lux pour les compétitions nationales.

Ce changement d'éclairage permet également d'économiser sur la consommation électrique. En phase d'entraînement (90% du temps), la baisse de la puissance installée est de 67%, passant de 19 200 W avec l'ancien éclairage, à 6 380 W.



SÉCURITÉ



Si vous êtes passés dernièrement par la rue Jean MONNET, vous avez dû voir les nouveaux panneaux clignoter à votre passage. Ces panneaux, mis en place avec l'aide financière importante de la société ALBAN MULLER, permettent de vous avertir du danger des sorties

d'usines par les camions de livraisons.

Alors, n'hésitez pas à ralentir !

Afin de sécuriser les abords, les barrières bois ont été mises en place au niveau de la passerelle métallique enjambant l'Eure.



PRESBYTÈRE

Les agents des services techniques ont remis à neuf les locaux du rez-de-jardin afin d'accueillir dans les meilleures conditions la nouvelle infirmière et les kinésithérapeutes sur la commune.

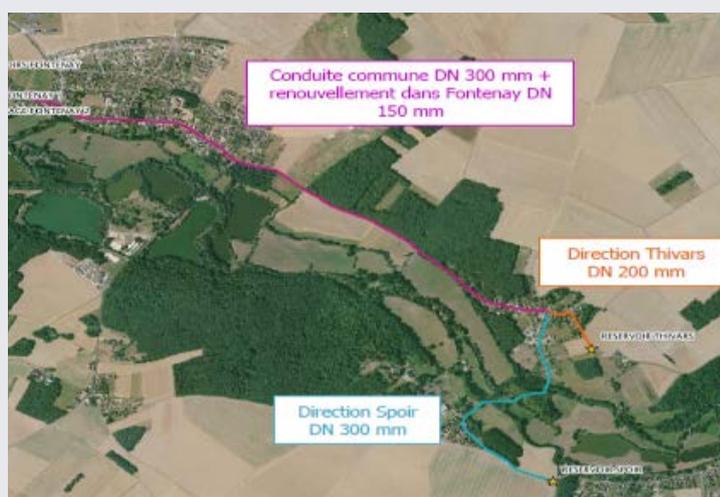


RÉSEAU EAU POTABLE RUE NOËL BALLAY

Depuis début septembre, les travaux d'interconnexion des réseaux d'eaux potables ont démarré rue Noël BALLAY.

Ces travaux vont se dérouler par phases pour traverser tout le village et ceci, jusqu'à fin août 2023.

Ce genre de travaux et leur importance vont entraîner une gêne des riverains. N'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie afin de réduire au mieux les contraintes rencontrées.



Médecine générale

Selon le Docteur Julien Cottet, Président de l'Ordre Départemental des Médecins d'Eure-et-Loir, notre département est considéré comme le pire désert médical de France.

Fontenay-sur-Eure a eu la chance très tôt que des médecins s'installent sur la commune bien avant l'ouverture de la maison médicale. Ils étaient installés auparavant dans l'ancien presbytère.

Actuellement ce sont trois médecins qui couvrent les besoins de santé en matière de médecine de ville.

La situation plutôt confortable, et l'on ne peut que s'en réjouir pour notre village, est enviée voire ja-

lousée. Contrairement à ce qui se dit, Fontenay n'a pas "acheté" la venue de nos médecins.

Certes, ils bénéficient d'un loyer intéressant mais au même titre que l'ensemble des personnes installées dans les bâtiments communaux (paramédicaux, boulanger, coiffeuse...) sans favoritisme.

Je suis régulièrement interrogé par des habitants sur la difficulté de pouvoir obtenir des rendez-vous et de pouvoir bénéficier d'un médecin attitré sur la commune.

J'ai souhaité que nos médecins s'expriment à ce sujet et je les remercie d'avoir répondu.

Le Maire



Habitants de Fontenay-sur-Eure,

Depuis quelques années le désert médical s'aggrave en Eure et Loir, nous nous trouvons dans le plus important de France. Près de 25% des euréliens n'ont pas de médecin traitant et cela va s'aggraver encore dans les 5 ans à venir avec de nombreuses vagues de départ en retraite. Vous comme nous le percevons dans notre quotidien. Se soigner devient un parcours du combattant. C'est pour cela que nous ne prenons que les personnes sans médecin traitant. En avoir un aujourd'hui, même en dehors de Fontenay-sur-Eure, dans l'agglomération chartraine est déjà une chance. Nos patientèles comptent pour chacune au moins 1700 patients alors que la moyenne nationale est d'environ 900 par médecin généraliste. Ceci explique nos délais et l'affluence au secrétariat. L'anticipation des rendez-vous non urgents est impérative comme un renouvellement de médicaments ou un certificat médical. En cas d'urgence, il faut appeler le matin dès 8 heures. Il est possible de laisser un message au secrétariat en cas de situation difficile. Malheureusement en période épidémique comme actuellement, nous sommes conscients de ne pas pouvoir répondre à toutes les demandes. Travailler jour et nuit ne suffirait pas. Contrairement à ce que certains nous disent régulièrement, déontologiquement nous ne pouvons pas prioriser les rendez-vous pour les

habitants de Fontenay-sur-Eure ni abandonner ceux qui étaient déjà patients des anciens médecins. Cependant, si vous habitez Fontenay-sur-Eure et que votre médecin part à la retraite par exemple, vous pourrez nous laisser un message au secrétariat.

Enfin, nous vous rappelons que toutes les consultations ont lieu exclusivement sur rendez-vous. En cas d'urgence ou indisponibilité du cabinet, la maison médicale de garde au rez de chaussée du CH Le Coudray est ouverte sans rendez-vous de 20h à minuit en semaine, de 14h à minuit le samedi et de 8h à minuit le dimanche et jours fériés. Elle est gérée par les médecins généralistes du département en plus de leur travail en cabinet. Il existe également une consultation non programmée proposée par les urgences du Coudray, afin de pallier la difficulté d'accès aux soins en journée pour les patients qui n'arrivent pas à obtenir de rendez-vous auprès de leur généraliste ou pour celles et ceux qui n'ont pas de médecin traitant.

Nous souhaitons que chaque habitant de Fontenay-sur-Eure ait déjà un médecin traitant, qu'il soit sur la commune ou non.

Cordialement,

*Dr Alexandre MARIE-ANGELIQUE,
Dr Thomas CLOSSET, Dr Sophie ROUET*

Bienvenue à notre nouvelle infirmière !

Depuis septembre 2022, Mme Carole Challier a repris le cabinet d'infirmière en répondant à l'appel de la commune. Après 24 ans de service à l'hôpital de Chartres, Mme Challier a décidé de s'installer comme infirmière libérale avec le désir de plus de relationnel avec les patients. Elle effectue tous types de soins infirmiers, les prises de sang ou les vaccinations, à domicile ou au cabinet, sur rendez-vous. Très disponible, elle assure même les soins le week-end. Elle a particulièrement apprécié les conditions d'installation dans la commune et l'accueil des habitants. Il est vrai qu'elle était très attendue !

Contact : 07 61 00 74 22



Nouveau : Un cabinet de Kinésiologie et de massages bien-être à Fontenay !

Nathalie PUYDEBOIS et Laurent JOLY ont ouvert leur cabinet de Kinésiologie et de massages bien-être fin novembre à Fontenay-sur-Eure.

Explication de leur discipline en trois points :

- La kinésiologie est un formidable outil d'accompagnement de la personne dans sa globalité, au service de son mieux-être.
- La kinésiologie est une méthode qui va soulager le stress et tous types de dysfonctionnements tels que douleurs, blocages, tensions, peurs, addictions que l'on rencontre dans notre vie. Elle s'applique quel que soit l'âge de la personne et sa problématique. Elle agit sur les plans physiques, émotionnels, psychiques, mentaux, énergétiques.
- La kinésiologie est basée sur le test musculaire, une très légère pression sur le bras, en général, afin d'interroger le corps. Lui seul sait ce dont il a besoin et le test lui permet de s'exprimer. A l'aide de nombreux outils issus de la Médecine Traditionnelle Chinoise, de la physiologie, du fonctionnement du corps et du cerveau humain, le kinésologue vous accompagne vers la libération de stress émotionnels et la connaissance de vous-même.



En cabinet partagé, nous serons heureux de vous accueillir à l'ancien presbytère, en rez-de-jardin
4 PLACE DE L'EGLISE
28630 FONTENAY/EURE

**Durée d'une séance environ 1h15,
tarif : 60 euros**

Laurent JOLY

06 79 88 26 04

 harmoniedessens78
www.l-joly-energeticien.fr

Nathalie PUYDEBOIS

06 75 47 79 91

 Kinésiologie-Nathalie Puydebois

Ateliers gratuits "Prévention santé seniors"

Les 20 et 27 octobre, nous avons eu le plaisir d'accueillir, à la salle des fêtes, Madame JONVILLE-TUERAS, psychologue, intervenant lors d'un atelier "sommeil".

Ce sujet a passionné tout l'auditoire. Les personnes inscrites ont souhaité d'autres ateliers.

Le 8 décembre, pour répondre à leur demande, nous avons organisé une autre réunion sur le thème de la "Mémoire".

Merci à toutes les personnes qui ont répondu à notre proposition de conférences relatives à la santé des seniors.

De nouveaux ateliers sont prévus en 2023. Même si les dates ne sont pas encore fixées, nous avons candidaté pour trois nouveaux thèmes : "Gymnastique cérébrale", "C'est bon pour le moral" et "Sérénité au volant" Nous vous donnons donc rendez-vous dans les mois qui viennent !

Des retrouvailles attendues !

Le dimanche 8 janvier dernier, 80 personnes se sont retrouvées au restaurant du Golf pour le repas des aînés. Après deux années sans ce rendez-vous tant attendu, la joie de se retrouver était bien visible. Madame Lucette MERET et Monsieur Michel BAUDE, les doyens présents au repas, ont été mis à l'honneur. Le déjeuner a été rythmé par les interprétations de Monsieur Marc LE CORRE de chansons de 1948 à nos jours : Francis Lemarque, Yves Montand, Charles Aznavour, Maxime Le Forestier, Alain Souchon. Aucun grand ne manquait à l'appel ! Chacun est reparti de ce repas avec, en petit souvenir, une plante annonçant les beaux jours. Dans notre commune, l'attention

portée aux plus jeunes est égale à celle portée aux moins jeunes. Ces derniers ont déjà inscrit le repas de l'année prochaine dans leur agenda !



Recensement

Cette année, la commune de Fontenay-sur-Eure réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi pouvoir développer de petits et grands projets. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du jeudi 19 janvier 2023.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres avant le 19 janvier. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instruc-

tions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 22 janvier 2023 ?

Contactez la commune : 02 37 25 87 49

Laurence
SUFFICE



Pierre
PICOT



Hyacinthe
DUCLOS



Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter :

•> **02 37 25 87 49 – mairie@fontenay-sur-eure.fr**

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site :

•> **le-recensement-et-moi.fr**

Anciens combattants - Appel aux sympathisants

Les Associations d'Anciens Combattants voient leurs effectifs s'effondrer d'année en année et c'est le cas dans notre commune.

Les grands témoins vont donc disparaître et pourtant il est impératif de sauvegarder le devoir de mémoire. C'est notre rôle les uns et les autres de transmettre à nos enfants et à nos petits enfants le sacrifice de nos anciens pour que règne la paix.

Pour que la mémoire des conflits soit perpétuée, l'Association des Anciens Combattants doit se transformer en Association de Sympathisants.

Chacun d'entre vous pouvez préserver la mémoire, il suffit d'être adhérent en tant que sympathisant à l'Association des Anciens Combattants et ainsi poursuivre les commémorations.

A travers cet engagement, nous montrons que l'on appartient à une même nation, à une communauté de destin qui s'appuie sur ce qu'ont fait nos aînés.

Rejoignez la section des Anciens Combattants et devenez Sympathisant. Renseignements en Mairie (cotisation 25 Euros).

Vie de la bibliothèque

Le samedi 3 décembre 2022 petits et grands ont été invités à confectionner les décorations de Noël.

Parents et enfants ont pu à cette occasion donner de leur temps et s'amuser en réalisant guirlandes, étoiles et autres objets qui ont aussitôt trouvé place dans la bibliothèque. L'après-midi a été vivant et enthousiasmant pour les participants très motivés ainsi que pour les organisateurs (merci aux bénévoles de la bibliothèque !). Une pause goûter a été finalement bien appréciée pour clore cette journée créative.

Un souhait pour 2023 : que semblable initiative soit renouvelée.

L'équipe de la bibliothèque prépare pour les mois qui viennent une déambulation divagatrice autour du livre. Dans une bibliothèque quoi de plus classique vous nous direz ... Et nous vous répondrons : laissez-vous surprendre !

Commençons par la nuit de la lecture qui s'est tenue dans votre bibliothèque le samedi 21 janvier. Le thème cette année ? Bouh, la peur ! Vous voyez, vous êtes déjà surpris.

L'équipe vous invite à venir emprunter et consulter sur place autour d'un café les livres et revues qu'elle a sélectionnés pour vous. Un petit nouveau : le magazine « Silence, ça pousse ! » inspiré de l'émission de France 5. Venez le découvrir et échanger sur vos secrets de jardinage décomplexé. Si l'actualité scientifique vous botte d'avantage, essayer la récente revue de vulgarisation scientifique : « Epsilon ». Et si vous n'avez pas d'idées spécifiques, n'hésitez pas à venir déambuler dans les rayons, il y aura nécessairement un livre ou un film qui vous tombera entre les mains. À bientôt dans votre bibliothèque.



Visite de Monsieur LE DORVEN, Président du Conseil départemental



Le 5 juillet, répondant à l'invitation de Madame BOUTET-GELINEAU et Monsieur MASSOT, nos deux Conseillers départementaux, Monsieur LE DORVEN, Président du Conseil départemental, est venu à la rencontre des membres du Conseil municipal. Cette visite lui a permis de découvrir notre communes et ses nombreux atouts. Cela a été également l'occasion de présenter les projets communaux et de réaffirmer le nécessaire soutien du département dans le financement de ces derniers.

Vœux aux habitants

Le 3 janvier, plus de 170 personnes étaient réunies à la salle des fêtes pour le retour des vœux dans ce lieu habituel. Après deux années de diffusion en direct, les habitants, accompagnés de nombreux élus notamment des communes voisines, ont retrouvés avec plaisir cet événement de début d'année. C'est l'occasion pour notre Maire de dresser un bilan de l'année écoulée et de présenter les perspectives pour l'année 2023. La dégustation de la galette de notre boulanger est venue ponctuer cette soirée réussie !



Au cœur du Sénat

Des membres du Conseil municipal et du Conseil municipal des adolescents ont répondu présents à l'invitation de notre Sénateur Daniel Guéret à découvrir le Palais du Luxembourg le 26 octobre. Nous sommes accueillis par Franck LECHIEN-GIROUARD et Philippe HOUBRON, assistants parlementaires, puis dans la cour par la Garde républicaine qui ouvre la séance dans l'hémicycle. Nous bénéficions d'un accès à la séance publique de questions au gouvernement. C'est une chance de voir Madame la Première ministre et de nombreux ministres à quelques mètres de nous. Notre visite se termine en compagnie de Monsieur Guéret dans la magnifique bibliothèque puis dans un salon pour une collation. Quelques réactions des jeunes présents : *«Impressionné par la grandeur des lieux et le nombre de personnes présentes»*, *«Stupéfaite de la beauté du lieu!»*, *«Une très belle découverte du lieu, de l'histoire et du fonctionnement du Sénat»*, *«Un super accueil très chaleureux!»*, *«C'est intéressant de mieux connaître les missions des sénateurs et d'assister aux débats»*, *«Le chocolat chaud était très bon»*, *«Un grand merci à Monsieur Guéret pour son accueil et sa disponibilité»*.





Forum des Associations
Septembre



Journée du patrimoine
Septembre



Réunions nouveaux habitants
Octobre



Panier beauceron
Octobre



Halloween
Octobre



Théâtre les Quiproquos
Novembre

Bibliothèque



Café rencontre *Novembre*



Atelier décoration *Décembre*

11 novembre



Illuminations
Décembre

Noël
Décembre





BABY GYM de 9 mois à 3 ans
 Le lundi matin de 9h30 à 10h30
 - Développement psychomoteur
 - Eveil corporel, motricité, équilibre
 - Socialisation
 - Activités ludiques en musique



Nos activités : gym et marche



MARCHE NORDIQUE
 Le Jeudi après-midi de 14h00 à 15h30
 - Parcours et technique de la marche
 avec bâtons



GYM TONIC
 Le jeudi soir de 19h00 à 20h00
 - Fitness, cardio
 - Step, baguettes
 - Chorégraphie



GYM DOUCE
 Le mardi matin de 9h15 à 10h15
 - Gym d'entretien, souplesse
 - Renforcement musculaire.
 - Equilibre et mémoire

ZUMBA le mardi
 20H10/21H10



PILATES le mardi
 10H45/11H30 ou 21H15/22H



ZUMBA et PILATES



ZUMBA Gold
 vendredi
 9H30/10H30



ZUMBA kids
 mercredi
 10H30/11H15

Comme un rayon de soleil !

Le 11 septembre dernier, vous étiez nombreux à participer à la rando du comité.

Avec 3 parcours : marche de 12 km, marche de 6 km et balade historique sur le thème du Moyen-Age, il y en avait pour tous les goûts et les envies. Et le soleil était au rendez-vous !

Le 19 novembre, il était encore question de soleil avec la soirée tropicale. La salle des fêtes était pleine à craquer pour partager un punch convivial, savourer le «rougaille saucisse» de notre traiteur et profiter de la soirée dansante jusque tard dans la nuit.

Après ces deux événements réussis, l'équipe du comité des fêtes vous donne **rendez-vous pour le traditionnel vide-greniers le 14 mai 2023** et d'autres manifestations à venir.



N'hésitez pas à nous contacter pour toutes idées d'animation de la commune (fontenay.cdfg-mail.com) et à nous suivre sur Facebook.

Les ateliers de Fontenay sont toujours au travail !!!

Un vendredi après-midi couture, par quinzaine, réunit 12 couturières qui attendent avec impatience le cours suivant. Leurs réalisations : petits hauts, sacs, couronnes, et autres décors de Noël, pulls.

Un jeudi soir tous les quinze jours d'autres petites mains couturières réalisent trousse, sacs.

Plein d'autres projets couture, tricot sont à l'étude. L'atelier Carton réunit à la demande des passionnées qui se fabriquent petits meubles, sapins de Noël...

Si vous allez à la bibliothèque, vous pourrez admirer le sapin fabriqué spécialement et décoré par les enfants qui ont participé à l'atelier déco organisé par Emilie.

L'atelier peinture, une fois par mois, travaille toute la journée et de jolies œuvres sont réalisées par les artistes ou presque artistes.



Les enfants ont été invités à chanter pour recevoir le Père Noël.

C'est ainsi que le 11 décembre, à l'occasion de l'arbre de Noël de Fontenay, nous avons eu la joie d'écouter quelques enfants du village chanter, après une répétition enthousiaste, quelques chants de Noël devant un public chaleureux. C'est le début d'une chorale motivée.

Nous avons pu déguster des crêpes au stand des gourmets. Notre crêpière a été très sollicitée pour satisfaire la faim et réchauffer bambins et grands. Nous vous remercions chaleureusement et nous vous souhaitons une belle année.

L'association Les Ateliers de Fontenay



Pourvu que ça ne dure pas !!!

Cruel constat, l'été a encore été très sec ce qui a provoqué un grand déficit d'eau dans nos rivières, dès le mois de juin, et rares ont été les occasions d'aller taquiner nos amies les truites et autres salmonidés pendant une grande partie de la saison.

A part une sortie au début du mois de juin en Bretagne pour pêcher le Scorff et quelques très rares coups du soir sur l'Avre, les occasions de mouiller les waders n'ont pas été nombreuses.

Bon nombre de rivières de première catégorie se sont vu interdites de pêche.

Notre voyage annuel en Belgique lui aussi s'est trouvé annulé, la pêche ayant été interdite sur la quasi-totalité du patrimoine halieutique Belge.

Le Club Mouche se porte bien et les activités ont redémarré début octobre. Gardons le moral et souhaitons, pour le bien de tous, une nouvelle saison plus humide.



Coordonnées utiles :

Alain PECH, Président :

06 24 08 44 12

Pierre GOMEZ, Vice-président :

02 37 25 83 55

Courriel :

club.mouche.fontenay@gmail.com

Site internet :

http://clubmouchefontenay.wix.com



NOS CHAMPIONNES

Raphaëlle Bellanger et Espiègle ont été sacrés champions de France de Concours Complet Club 1 Junior au Generali Open de France à Lamotte Beuvron.



Nous vous proposons :

- Baptêmes à poney ou à cheval (10€)
- Promenades tous niveaux (25€)
- Stages vacances (à partir de 25€)
- Cours collectifs ou particuliers à la carte

Infos et Réservations

02.37.33.38.88

ou

ecuries-valdeleure@orange.fr



2ème place au CCI 4*8 du Pouget



Une championne de France aux Ecuries

Hélène Vattier et Darmani ont été classés second dans l'une des plus hautes épreuves internationales de concours complet organisée en France.

La Récré de Fontenay

Halloween

Le lundi 31 Octobre, l'association la Récré de Fontenay a proposé un après-midi Halloween à la salle des fêtes de Fontenay-sur-Eure.

A 16h00, celle-ci a ouvert ses portes afin de célébrer le bal des petits monstres, où après une heure de danse endiablée et de consommation intensive de bonbons, les enfants ont pu préparer un spectacle de Zumba Kid.

Ce spectacle orchestré avec la participation de l'association Zumba Swag FSE a abouti à une représentation à vous glacer le sang devant leurs parents.

Enfin, les plus grands ont pu frissonner d'horreur en visitant une crypte effrayante située sous la scène de la salle des fêtes.

Cette excursion n'a laissé aucun des visiteurs indifférents.



Le marché de Noël

Le nouveau programme du Marché de Noël fut une belle réussite.

Il y était présenté 17 nouveaux stands proposant un choix varié de produits et d'artisans locaux.

Pour la première fois cette année, le Marché de Noël s'est étendu vers l'extérieur avec le Food-Truck « le Cabanon qui bouge », la vente de sapins et une dégustation de Bière de Noël et de vin chaud afin de réchauffer nos visiteurs par ce dimanche glacial.

Cette période étant très chargée pour le Père Noël, il a préféré nous envoyer sa lutine de Noël, qui a tenu le stand de la tombola toute la journée. Vous n'avez pas pu la louper, elle était magnifique à l'entrée de la salle des fêtes !

Nous en profitons pour remercier une nouvelle fois l'ensemble des parents et l'équipe enseignante qui sont venus nous aider pour cette journée. Sans leur aide cela n'aurait pas été possible !



TENNIS CLUB DE FONTENAY

La saison des compétitions par équipe débute le week-end du 29/30 avril prochain. L'équipe première de Fontenay (photo) est toujours en lice en pré-national et va cette année encore tenter d'accéder à la marche supérieure en portant, quoi qu'il arrive, très haut les couleurs de notre village. Pour mémoire, la saison dernière, la montée s'était jouée contre une équipe de Tours venue en force avec des joueurs numérotés et qui avaient logiquement fait barrage à nos ambitions ! Vous pouvez toutefois jouer un rôle dans ces rencontres en venant encourager nos têtes de série. L'entrée est gratuite, le niveau de jeu proposé est ce qu'il y a de mieux dans le département, et c'est à Fontenay !



De gauche à droite sur la photo : David, Erwan, Julien (coach) Pierre Yves et Florian.

Le tournoi open, du TCF se déroule du 15 août au 3 septembre. Là aussi il y a du spectacle ! L'édition 2022 a même été remportée par un joueur numéroté français ! Quarts de finale le samedi 2, demi-finales et finales le dimanche 3 septembre. A vos agendas, spectacle assuré et gratuit là encore !

TRAIL DE FONTENAY

La première édition du Trail organisé par le TCF s'est déroulée en 2021 sous une pluie dantesque, la deuxième édition en 2022 fut un succès avec une météo plus clémente. Réchauffement climatique oblige, l'édition 2023 aura donc lieu le 1er octobre sous le soleil !



Cet évènement majeur dans la vie sportive de Fontenay-sur-Eure permet à plus de 900 coureurs de découvrir notre territoire et ce qui en fait sa beauté : les bords d'étang et de rivière, les forêts, le golf, des larges chemins aux plus petits des sentiers.

Pour guider et encadrer tout ce joyeux petit monde il faut des signaleurs, des ravitailleurs etc... bref il faut des bénévoles ! Qui mieux que les habitants de Fontenay pour faire connaître notre territoire ?

Si vous êtes intéressés appelez Jean Yves au 06 51 52 90 28 ou Eric au 07 81 47 77 14



Mémo Santé

Diététicienne - Nutritionniste :

Mme PETIT - 06 03 19 44 78 ou 02 37 25 79 82

Infirmière :

Mme CHALLIER - 07 61 00 74 22

Médecins :

Dr ROUET / MARIE-ANGELIQUE / CLOSSET
tous les 3 au même numéro 02 37 25 82 23

Ostéopathe :

Mme CORDON - 07 62 62 23 28
M. GRUBSZTEJN - 06 70 86 91 34

Psychologue :

Mme DE LIGNEROLLES - 06 45 55 84 35

Sophrologue

Mme ALLOUX - 06 89 43 66 04

**Horaires
d'ouverture
bibliothèque**

Mercredi : 14h - 17h

Jeudi : 10h - 12h

Samedi : 14h - 16h30

**Horaires
d'ouverture
cimetière**

Du 1^{er} mai
au 31 octobre
8h – 21h

Du 1^{er} novembre
au 30 avril
8h – 18h

**Paroisse Bonne Nouvelle en Val de l'Eure
pour les cérémonies religieuses
(mariages, baptêmes, décès)**

02 37 23 21 27

Les numéros utiles au quotidien

**Electricité
SYNELVA**



02 37 91 80 00

**Eau potable
Cm EAU**



02 34 43 90 22

**Assainissement
(même non collectif)
Cm ASSAINISSEMENT**



02 34 43 90 22

**Urgence Gaz
gratuit depuis un fixe**



0 800 47 33 33

Les horaires des déchetteries de Chartres Métropole

Déchetterie de Chaunay

Fermée le MARDI

Ouverte de 9h à 12h et de 14h à 18h
Les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi

Ouverte de 9h à 12h le dimanche

Déchetterie de Champhol

Fermée le JEUDI

Ouverte de 9h à 12h et de 14h à 18h
les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi

Ouverte de 9h à 12h le dimanche

Déchetterie de Dammarie

Fermée les LUNDI et JEUDI

Ouverte de 9h à 12h et de 14h à 18h
les mardi, vendredi et samedi

Ouverte de 14h à 18h le mercredi

Ouverte de 9h à 12h le dimanche

Déchetterie de Saint Aubin des Bois

Fermée les MARDI et JEUDI

Ouverte de 9h à 12h et de 14h à 18h
les mercredi, vendredi et samedi

Ouverte de 14h à 18h le lundi

Ouverte de 9h à 12h le dimanche

Les 4 déchetteries sont fermées les jours fériés - N° vert Info déchets : 0800 22 20 36

Le balayage des rues aura lieu le mardi 27 juin 2023

**Le passage des encombrants se fera le 24 novembre 2023 au matin
(à sortir la veille après 19h)**



Paul Klee, Ports et voiliers
PS-MS Mme Bodin



René Magritte, Les vacances
de Hezel – CP Mme Mauzer



Peter Blake, The toy shop
PS-MS Mme Boczkowski



Vincent Van Gogh, La nuit
étoilée – GS Mme Duvignac



Friedensreich Hundertwasser,
Chapeaux qui portent – CE1
Mme Denis



Banksy, Balloon girl
CM1 Mme Bodin



Katsushika Hokusai, La
grande vague de Kanagawa
– CE2 Mme Guillaume



Salvador Dali, La persistance
de la mémoire – CM2 Mme
Voulouzan et M. Marteau

Toutes les classes de l'école ont relevé un défi artistique tout au long de l'année scolaire. A partir d'œuvres d'art choisies, chaque classe a développé un thème dont **l'objet**, animé ou non, était le fil conducteur.

Une musicienne et des danseurs sont intervenus dans l'école pour guider les classes et les aider à créer ainsi 8 tableaux musicaux, dansés, et chantés.

Ce grand projet a permis à tous les élèves de l'école de s'approprier une culture artistique, d'entrer dans un processus de création en danse et en musique, et de créer du lien entre toutes les classes.

Des sorties dans des musées et des participations à des spectacles en tant que spectateurs et en tant qu'acteurs ont été organisées.

Le vendredi 1^{er} juillet 2022, toutes les familles ont été conviées à un spectacle, qui a pris la forme d'une visite au musée. Chaque classe a présenté son œuvre de référence, et sa création.

La météo était avec nous, les spectateurs étaient très nombreux, et les encouragements enthousiastes.

Merci à tous ceux qui nous ont accompagnés dans cette si riche aventure et surtout merci à tous les enfants qui ont beaucoup travaillé pour présenter à tous ces tableaux variés, colorés et animés !

Les élèves et leurs enseignant(e)s ont été accompagnés par Florence Quesnel (musicienne – dispositif Musique en tous sens), Sandrine Bonnet et Stéphane Couturas (danseurs, compagnie Le chiendent)



Extraits du Conseil d'école du 17 octobre 2022

Présents :

Mme BOCZKOWSKI, Directrice, présidente de séance,
M. Charpentier, Maire de Fontenay-sur-Eure,
M. Pineau, Maire de Meslay-le-Grenet,
Les enseignants de l'école de Fontenay-sur-Eure,
Les ATSEM,
Les parents d'élèves élus
Le représentant PEP pour le périscolaire.

Excusés :

Mme Morin, Adjointe aux affaires scolaires
Mme Pignard, parent élu.

1 - Résultats aux élections de parents d'élèves.

Nombre d'inscrits sur la liste électorale : 286

Nombre de votants : 152

Taux de participation : 53,15 %

Liste des parents d'élèves élus :

BEAUSIR Aurore (MS / GS), BLETIO Noémie (PS / CP),
DURAND Katy (CE1-CE2 B), FOSSE Didier (PS / GS),
GALLET Cécile (CE1-CE2 A) (suppléante), MARTIN
Claire (CM2), MARTINET Sandra (PS / CE1-CE2 A),
LE MERLUS Mathieu (CE1-CE2 A / CM1), PIGNARD
Aurélien (CE1 / CM2), RAGEOT Mélanie (MS / CP)
(suppléante)

2 - Lecture et vote du règlement intérieur.

Relecture du règlement intérieur - Conseil d'école
- Vote pour à l'unanimité.

3 - Point sécurité

Un premier exercice incendie a été effectué le
vendredi 16 septembre. Les élèves ont rejoint dans
le calme et en moins de 2 minutes les lieux de reg-
roupement.

Un exercice PPMS attentat intrusion aura lieu le
vendredi 2 décembre. Il prendra la forme d'un
exercice confinement.

Un exercice PPMS risques majeurs devra être effec-
tué avant les vacances de février.

Registre de Santé et de Sécurité au travail, suivi
des fiches en cours :

- Arbres dangereux : Ils ont été coupés par le pro-
priétaire cet été, cette fiche est donc clôturée
au 19 août 2022
- Risque d'événement dangereux (chien) : les me-
sures conservatoires prises par l'école (fermeture
portillon, accueil des 2 classes de CM2 et CE1-
CE2 par le portail élémentaire + suspension des
activités sportives sur le city jusqu'à nouvelles

informations) ont été validées par l'inspecteur
d'académie. Les parents représentants insistent
sur le fait que le chien faisait peur depuis long-
temps, se jetant sur la clôture, et que l'école a
eu la bonne réaction pour sécuriser les enfants.
M. Charpentier fait le point sur les informations
en sa possession et communiquera lorsque le
dossier sera terminé. La fiche RSST sera comp-
létée lorsque M. Charpentier aura d'autres
informations.

4 - Point sur les effectifs et les répartitions dans les classes.

Au 17 octobre, l'école accueille 197 élèves dans
8 classes.

Les effectifs par niveau :

- Maternelle : PS 20 + MS 18 + GS 31 = 69 élèves
- Élémentaire : CP 26 + CE1 24 + CE2 25 + CM1 28
+ CM2 25 = 128 élèves

5 - Point sur la rentrée et le protocole sanitaire en cours

- Rentrée de septembre :

Entrées dans l'école : 3 entrées différentes (portail
élémentaire, portillon city et portail maternelle),
Les entrées et sorties ont été recentrées sur les 2
portails rue des rouliers.

- Protocole sanitaire

Le protocole sanitaire est en niveau SOCLE, ce qui
correspond à un fonctionnement normal.

Les mesures conservées sont l'aération des locaux
régulièrement, et une vigilance sur le lavage des
mains.

6 - Evaluations nationales CP et CE1.

Les évaluations se sont déroulées du 12 au 22 sep-
tembre.

Elles permettent une première « image » des clas-
ses, des acquis et des fragilités des élèves.

Résumé et constats :

En règle générale, sur les 4 dernières années, les
résultats des élèves de Fontenay sont plutôt fa-
vorables, et supérieurs à ceux de la circonscription
et aux résultats nationaux.

7 - Coopérative scolaire. Budget de fonctionnement

Utilisation de la participation des familles :

Abonnements (Tralalire/ Les Belles Histoires/ Ab-
ricot/ Le Petit quotidien / Un jour une actu / I love

english junior/ Ecolire/ L'école des loisirs)

Adhésion OCCE

Petits achats liés au projet d'école et aux projets des classes

Financement de gros projets : classe découverte en projet et sorties de fin d'année pour l'année scolaire 2022-2023

Solde OCCE : 7 300 € au 17/10/2022

8 - Projets des classes.

Projets collectifs :

Éducation à l'environnement : Recyclage, Jardinage, Apiscope : M. Martin a apporté une nouvelle colonie d'abeilles vendredi 14/10.

Bibliothèque : intervention une fois par semaine de M. Couasse sur l'ensemble des classes de la PS au CM1 à la bibliothèque : Lecture d'albums à de petits groupes d'élèves. Les CM1 ont commencé en début d'année.

Course solidaire : Toute l'école souhaiterait organiser une course solidaire dans l'école, qui permettrait d'aider une association ou deux.

Maternelle + CP :

Thème les 4 éléments :

Des productions (artistiques et « scientifiques ») et

des sorties seront organisées tout au long de l'année sur cette thématique : visite d'un moulin, d'une caserne de pompiers, du parc floral d'Orléans, visite de Terra Botanica en fin d'année. Une visite au COMPA de Chartres est prévue également.

Elémentaire :

Conseil des délégués de classe et médiateurs : Le premier conseil s'est réuni le jeudi 13 octobre, après l'élection de délégués de classe (du CP au CM2).

Conseil municipal des enfants : Le conseil doit se renouveler cette année. M. Charpentier est venu présenter aux 2 classes de CM1 et CM2 le rôle d'un conseiller. De nombreux candidats se sont présentés.

CE1-CE2 : Les 2 classes travaillent autour du thème des énigmes.

CM1-CM2 :

Cérémonie du 11 novembre : Les enseignantes travaillent avec les élèves pour présenter à la lecture des lettres de poilus

Classe de mer : un séjour se prépare pour les 2 classes, à Carolles du 27 au 31 mars 2023

Conseil municipal des enfants

Résultats :

CM1 : 13 candidats pour 6 sièges (28 élèves)

Ont été élus : Naïla-Rose Allouch, Elsa Alloux, Orlane Breton, Nathan Philiponet, Liam Picot et Lorenzo Semail

CM2 : 10 candidats pour 6 sièges (25 élèves)

Ont été élus : Garance Allard, Celya Bren, Océane Corouge, Jules Dauvilliers, Lena Guezo et Constance Martin



Remise des écharpes le 11 novembre



Discours de Monsieur Charpentier, Maire

Chers enfants, chers élus,

Cette remise officielle des écharpes installe le 4ème Conseil municipal des enfants. Il s'agit d'un moment important et symbolique pour le Maire que je suis. Que de chemin parcouru depuis le premier CME qui a vu le jour en 2016, conformément à nos engagements.

Je souhaite donc vous présenter, jeunes élus, mes sincères et chaleureuses félicitations. J'espère que vous garderez l'enthousiasme et la motivation que j'ai pu partager avec vous lors de votre élection.

Aujourd'hui, vous êtes des Conseillers Municipaux Enfants et vous représentez les écoliers Fontenaysiens, vous êtes leurs porte-paroles. Le CME est un lieu d'expression et d'échange qui vous permet d'être acteurs dans le village, de découvrir la vie de la commune et de réaliser des projets tout en faisant votre apprentissage de la citoyenneté. Le CME permet aux élus adultes de mieux prendre en compte votre regard d'enfants sur le village.

J'ai toujours pensé que les jeunes constituent une véritable richesse pour notre commune. Vous allez pouvoir penser et imaginer des projets pour améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens comme l'on fait avant vous vos prédécesseurs et

comme continuent à le faire les élus du Conseil Municipal des Adolescents ici présents. Je ne vais pas citer le nombre de projets réalisés émanant des derniers Conseils mais ils sont importants tant par leur nombre que par leur qualité.

Porter cette écharpe signifie d'avoir une attitude citoyenne et responsable. Vous pouvez être fiers de représenter aujourd'hui votre village. Mais il vous appartient d'être maintenant à la hauteur des responsabilités que l'on vous a confiés. Votre exemple et celui des membres du CMA montrent votre envie de vous impliquer pour la communauté.

Vous êtes tous des jeunes de Fontenay et aussi des enfants de la république. La République compte sur vous pour maintenant et pour plus tard quand vous serez adultes. Cette élection est, pour vous, un apprentissage à la citoyenneté et j'espère que vous aurez la chance comme vos collègues du CMA de parfaire cet apprentissage par une visite de nos assemblées, comme ce fut le cas dernièrement, puisqu'ils ont eu la chance d'être invités par notre sénateur au Sénat.

Jeunes élus, nous aurons l'occasion bientôt et très régulièrement de travailler ensemble et je m'en réjouis.

Merci à vous tous.

Conseil municipal des adolescents du 8 juin 2022

1. Point sur l'enquête envoyée à l'ensemble des familles de la commune concernant les transports. 46 réponses dont 1 à ne pas prendre en considération soit 45 réponses à exploiter (environ 10%).

Les élus du CMA analysent cette enquête afin d'en faire un compte rendu. Ce document permettra au Maire d'échanger avec le Vice-Président chargé des transports à Chartres Métropole.

2. Boîte à livres. Projet d'en créer une 2ème sachant que celle de la Place de l'Eglise est archipleine. Mme MORIN indique qu'il serait préalablement judicieux de faire un article sur le bulletin

pour expliquer le fonctionnement. Aujourd'hui, l'objet même de la boîte à livres est détourné : elle sert de débarras. Les usagers viennent déposer les livres dont ils ne veulent plus. L'objectif réel de la boîte à livre est de permettre de prendre un livre en échange de celui que l'on a amené.

3. Une réflexion est en cours sur la nécessité de faire prendre conscience aux fumeurs de ne pas jeter leur mégot n'importe où.

Conseil municipal des adolescents du 14 septembre 2022

1. Analyse de la réponse de Chartres métropole concernant l'enquête menée sur les transports.

Il a été décidé : de faire parvenir la réponse à tous les habitants, d'en parler à la prochaine réunion des nouveaux habitants et d'organiser une réunion publique en présence de Chartres métropole.

2. Programmation des cérémonies avec une présence souhaitée des membres du Conseil Municipal des Ados.

3. Information sur les élections du Conseil Municipal des Enfants.

4. Points sur l'opération « Mégots »

5. Réflexion sur les économies d'énergie.

Conseil municipal des adolescents du 9 novembre 2022

Nous avons eu le plaisir d'accueillir deux nouvelles personnes qui intègrent le Conseil Municipal des Adolescents : DELARUE Marion et MARQUES Paula.

Bienvenue à toutes les deux.

1. Enquête transport : Nous sommes toujours en attente d'un retour de Chartres Métropole pour une réunion publique concernant le transport.

2. Information sur le projet d'implantation d'un nouveau panneau de Basket.

3. Les élus du CMA s'interrogent sur la gestion de l'éclairage public et sur la future construction du commerce.



Les membres du Conseil municipal des adolescents accompagnés de Monsieur Charpentier, Madame Morin et Monsieur Guéret, Sénateur. De g à d : Adèle Urvoas, Victoria Tabbara, Marceau Allard, Théo Durand, Robinson Allard, Louane Beausir et Alice Bourdin. Absents sur la photo : Hatim Touili, Nicolas Dartus, Shaneze Aoudia, Marion Delarue et Paula Marques.

Extraits du Conseil Municipal du 16 juin 2022

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 17 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

Lecture est faite des délibérations du Conseil municipal de la séance du 17 mai 2022.

Il n'y a pas eu de décision du Maire depuis la séance du 16 février 2022.

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande la modification de l'ordre du jour du point suivant :

- Rajout : Bilan définitif – SAEDEL – Lotissement Vallée des Joncs
- Retrait : Demande de subventions – Réhabilitation thermique d'une classe de primaire – rectificatif

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur CHARPENTIER informe que l'ordre du jour sera adapté car Monsieur Franck MASSELUS, Président Directeur Général de Chartres Aménagement présentera le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes sur les comptes et la gestion de la SPL Chartres Aménagement.

Ordre du jour :

Présentation du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire sur les comptes et la gestion de la SPL CHARTRES AMENAGEMENT sur les exercices 2014 à 2019 et des réponses apportées par le Président-directeur général de la SPL CHARTRES AMENAGEMENT

Monsieur CHARPENTIER accueille Monsieur MASSELUS, Président Directeur Général de Chartres Aménagement pour présenter le rapport. Il commence par rappeler la création de la SPL Chartres Aménagement. Il présente ensuite le contrôle effectué par la Chambre Régionale des comptes (CRC). Il informe le Conseil des recommandations de la CRC :

Le rapport émet 5 recommandations :

- Garantir un contrôle conjoint de l'ensemble des actionnaires sur les objectifs stratégiques et les décisions importantes de la société ;
- Actualiser les bilans (financiers, immobiliers, fonciers, commercial) des opérations d'aménagement et garantir la transparence de leur suivi ;
- Définir et mettre en œuvre les actions et outils permettant de maîtriser les risques identifiés des opérations d'aménagement menées et en assurer le suivi périodique ;
- Tenir un plan de trésorerie pluriannuel et consolidé ;
- Instaurer un dispositif visant à détecter et à prévenir les situations à risque au plan déontologique.

Monsieur MASSELUS informe qu'un recours a été fait auprès de la Présidente de la CRC pour correction d'erreurs matérielles (sur le montant du déficit, avances de trésorerie non remboursées). Monsieur MASSELUS indique que les comptes sont effectués par un comptable indépendant et qu'ils sont certifiés. Il indique que les aides reçues par les collectivités sont considérées comme illégales. D'autres erreurs sont également mentionnées par Monsieur MASSELUS dans son recours.

Monsieur ALLARD reprend le point relatif aux avances de trésorerie par Chartres Métropole. Monsieur MASSELUS apporte une réponse à cette interrogation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a pris acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire sur les comptes et la gestion de la SPL CHARTRES AMENAGEMENT au cours des exercices 2014 à 2019 et de la réponse de son Président Directeur général.

Bail de location infirmière – Autorisation de signature

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Carole CHALLIER, infirmière, souhaite prendre en location le local situé au rez-de-jardin du 4 place de l'Eglise. Il convient de procéder

à la signature d'un bail de location établi par Maître Baudry-Kremer, notaire à Saint-Georges-Sur-Eure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail professionnel à intervenir avec Madame Carole CHALLIER pour la location des droits immobiliers suivants : droit de communauté à une entrée-salle d'attente, un espace de circulation, toilettes avec lave mains et placard de rangement, une pièce avec lave mains. Le loyer annuel est fixé à 1 921,44 euros indexé sur l'indice des loyers des activités tertiaires et révisable tous les ans et le remboursement de l'impôt foncier comme prévu dans le bail.

Adoption du mode de publication des actes de la collectivité

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1er juillet 2022, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1er juillet 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le mode de publicité suivante : publicité des actes de la commune par affichage. Une publication complémentaire sera faite sur le site Internet de la commune ; charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine préventive mise en place par le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir à compter du 1er janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au service de médecine préventive développée par le Centre de gestion ; accepte les conditions d'adhésion au service de médecine préventive décrites dans la convention annexée à la délibération ; autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la prestation de médecine préventive.

Création de poste pour un accroissement temporaire d'activité – Service restauration scolaire et entretien – Année scolaire 2022/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de créer, à compter du 1er septembre 2022 au 7 juillet 2023 un poste non permanent sur le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie C à 24 heures par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi, d'autoriser le Maire à signer le contrat de recrutement et ses éventuels renouvellements dans la limite des dispositions de l'article 31 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984, de fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit : La rémunération sera fixée sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint technique.

Demande de subventions – Mise en accessibilité du cimetière (tranche 4) – Annule et remplace

Par délibération n°2022-13 du 29 mars 2022, et délibération n°2022-25 du 17 mai 2022, le Conseil municipal a sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL/DETR, auprès de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole au titre des Fonds de concours (FDC) et auprès du Conseil départemental au titre du Fonds départemental d'investissements (FDI) pour l'année 2022.

Les délibérations susvisées ne respectent pas les dispositions de l'article L.5214-16 V du code général des collectivités territoriales. En effet, le montant de la participation financière demandée à Chartres Métropole sous la forme d'un fonds de concours est supérieur à la part du financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL (779€HT), du Conseil départemental au titre du FDI (1168€HT), de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole au titre des FDC (388€HT). La présente délibération annule et remplace les délibérations n°2022-13 du 29 mars 2022 et n°2022-25 du 17 mai 2022.

Demande de subventions – Réhabilitation de l'éclairage des tennis couverts - Annule et remplace

Par délibération n°2022-12 du 29 mars 2022, le Conseil municipal a sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL/DETR, auprès de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole au titre des Fonds de concours (FDC) et auprès du Conseil départemental au titre du Fonds départemental d'investissements (FDI) pour l'année 2022. La délibération susvisée ne respecte pas les dispositions de l'article L.5214-16 V du code général des collectivités territoriales. En effet, le montant de la participation financière demandée à Chartres Métropole sous la forme d'un fonds de concours est supérieur à la part du financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL (9471€HT), du Conseil départemental au titre du FDI (14207€HT), de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole au titre des FDC (4736€HT). La présente délibération annule et remplace la délibération n°2022-12 du 29 mars 2022.

Demande de subventions – Construction et aménagement d'un commerce multi-services en centre-bourg - Annule et remplace

Par délibération n°2022-11 du 29 mars 2022, le Conseil municipal a sollicité une subvention auprès de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole au titre des Fonds de concours (FDC) et auprès du Conseil départemental au titre du Fonds départemental d'investissements (FDI) pour l'année 2022. La délibération susvisée ne respecte pas les dispositions de l'article L.5214-16 V du code général des collectivités territoriales. En effet,

le montant de la participation financière demandée à Chartres Métropole sous la forme d'un fonds de concours est supérieur à la part du financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite une subvention auprès du Conseil départemental au titre du FDI (30000€HT), de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole au titre des FDC (153070€HT). La présente délibération annule et remplace la délibération n°2022-11 du 29 mars 2022.

Demande de subventions – Pistes cyclables allant du rond-point du restaurant Mon Idée à Jardiland - Annule et remplace

Par délibération n°2022-10 du 29 mars 2022, le Conseil municipal a sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL/DETR, auprès de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole au titre des Fonds de concours (FDC) pour l'année 2022. La délibération susvisée ne respecte pas les dispositions de l'article L.5214-16 V du code général des collectivités territoriales. En effet, le montant de la participation financière demandée à Chartres Métropole sous la forme d'un fonds de concours est supérieur à la part du financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL (42230 € HT), de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole au titre des FDC (84460€ HT). La présente délibération annule et remplace la délibération n°2022-10 du 29 mars 2022.

Bilan définitif – SAEDEL – Lotissement Vallée des Joncs

Monsieur CHARPENTIER porte à la connaissance du Conseil municipal le bilan définitif de la concession d'aménagement La Vallée des Joncs. Le bilan définitif de cette opération fait ressortir : en recettes : 3 745 734,36€HT, en dépenses : 3 295 705,47€HT ; soit un bonni de 450 028,89€HT. Il sera déduit de ce bonni le solde de la facture du 9/12/2020 (réalisation du parking de l'école au niveau du bassin de rétention) due par la collectivité 51 570€TTC, soit 398 458,89 € à reverser à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le bilan définitif d'activités de l'opération du lotissement de « La Vallée des Joncs » approuvé par le Conseil d'administration de la SAEDEL le 9 mai 2022 ; autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bilan définitif.

Extraits du Conseil Municipal du 4 juillet 2022

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Lecture est faite des délibérations du Conseil municipal de la séance du 6 juin 2022.

Il n'y a pas eu de décision du Maire depuis la séance du 16 février 2022.

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour du point suivant : Approbation du projet de règlement des services périscolaires. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité..

Ordre du jour :

Convention d'accueil périscolaire – AD PEP28

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention avec l'ADPEP28 en reprenant les termes de la convention pour 2021/2022 avec les adaptations suivantes :

- Suppression du poste d'ATSEM
- Arrêt de la garderie du vendredi à 18h
- Suppression d'un poste d'encadrant de 18h à 18h30 du lundi au jeudi.

Tarifs communaux 2022/2023 – Rectificatif

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

approuve les tarifs suivants :

Garderie du matin :

- Plein tarif unitaire jusqu'au 9ème jour de présence (2,90 euros)
- Tarif dégressif unitaire à compter du 10ème jour (1,45 euros)

Tarif de la cantine en tenant compte du quotient familial

(1/12ème du revenu fiscal de référence de la dernière déclaration des revenus, soit pour la rentrée de septembre 2022 celle des revenus de l'année 2021, divisé par le nombre de parts présent sur cette même déclaration)

Quotient familial	Tarif retenu
Inférieur à 500 euros	3,50 €
Compris entre 501 et 1000 euros	4,70 €
Compris entre 1001 euros et 1500 euros	5,08 €
Compris entre 1501 et 2000 euros	5,80 €
Au-delà de 2001 euros	6,00 €

En l'absence de transmission de la déclaration des revenus, le tarif maximal sera appliqué.

Tarif de l'accueil du service multi allergiques : 2,00 €

Tarif de la garderie du soir en tenant compte du quotient familial

(1/12ème du revenu fiscal de référence de la dernière déclaration des revenus, soit pour la rentrée de septembre 2022 celle des revenus de l'année 2021, divisé par le nombre de parts présent sur cette même déclaration)

Quotient familial	Tarif retenu
Inférieur à 500 euros	1,70 €
Compris entre 501 et 1000 euros	2,30 €
Compris entre 1001 euros et 1500 euros	3,00 €
Compris entre 1501 et 2000 euros	3,20 €
Au-delà de 2001 euros	3,40 €

En l'absence de transmission de la déclaration des revenus, le tarif maximal sera appliqué.

Une pénalité de garderie sans inscription (car non autorisée) est fixée à 3,40 euros.

Garderie – Arrivée tardive après 18h30 : 15 €

Règlement des services périscolaires - approbation

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de règlement des services périscolaires.

Extraits du Conseil Municipal du 15 septembre 2022

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

Lecture est faite des délibérations du Conseil municipal de la séance du 4 juillet 2022.

Il n'y a pas eu de décision du Maire depuis la séance du 16 février 2022.

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour du point suivant : création de poste pour un accroissement temporaire d'activité – service périscolaire, école et ménage, année 2022/2023. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Ordre du jour :

Création de postes au service administratif

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer à compter du 7 novembre 2022, un emploi permanent d'adjoint administratif appartenant à la catégorie C à 26 heures par semaine en raison de la mise en disponibilité d'un agent administratif ; de créer à compter du 7 novembre 2022, un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe appartenant à la catégorie C à 26 heures par semaine en raison de la mise en disponibilité d'un agent administratif, de créer à compter du 7 novembre 2022, un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ère classe appartenant à la catégorie C à 26 heures par semaine en raison de la mise en disponibilité d'un agent administratif. Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes : agent d'accueil, gestion administrative et financière. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter.

Création d'un emploi permanent – Bibliothèque

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer à compter du 7 novembre 2022, un emploi permanent d'Adjoint du patrimoine appartenant à la catégorie C à 9 heures par semaine en raison de la mise en disponibilité de l'agent chargé du service de la bibliothèque ; de créer à compter du 7 novembre 2022, un emploi permanent d'Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe appartenant à la catégorie C à 9 heures par semaine en raison de la mise en disponibilité de l'agent chargé du service de la bibliothèque, de créer à compter du 7 novembre 2022, un emploi permanent d'Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe appartenant à la catégorie C à 9 heures par semaine en raison de la mise en disponibilité de l'agent chargé du service de la bibliothèque. Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes : agent de bibliothèque et de la culture. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter.

Convention d'appui aux communes – Chartres Métropole - Adhésion

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention avec Chartres métropole relative à l'appui aux communes membres, autorise le Maire ou son représentant à signer la convention avec Chartres Métropole ainsi que tous les actes y afférents.

Demande de subventions – Construction et aménagement d'un commerce multi-services en centre-bourg - Annule et remplace

Par délibération n°2022-35 du 16 juin 2022, le Conseil municipal a sollicité une subvention auprès de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole au titre des Fonds de concours (FDC) et auprès du Conseil départemental au titre du Fonds départemental d'investissements (FDI) pour l'année 2022. La délibération susvisée ne respecte pas les dispositions de l'article L.5214-16 V du code général des collectivités territoriales. En effet, le montant de la participation financière demandée à Chartres Métropole sous la forme d'un fonds de concours est supérieur à la part du financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite une subvention auprès du Conseil départemental au titre du FDI (30 000€HT), de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole au titre des FDC (50 000€HT). La présente délibération annule et remplace la délibération n°2022-35 du 16 juin 2022.

Bail professionnel du Docteur Alexandre MARIE-ANGELIQUE - Maison médicale – Modification

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la modification du bail professionnel avec le Docteur Alexandre MARIE-ANGELIQUE ou toute personne morale substituée pour la location des droits immobiliers suivants : un cabinet médical et en partage une salle d'attente, un hall d'entrée, une cuisine et des toilettes avec lave mains. Le loyer annuel est fixé à 2 423,32 euros indexé sur l'indice du coût de la construction et révisable tous les ans et le remboursement de l'impôt foncier comme prévu dans le bail.

Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet en non-valeur les créances communales présentées.

Création de poste pour un accroissement temporaire d'activité – Service Périscolaire, Ecole et Ménage – Année scolaire 2022/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de créer, à compter du 19 septembre 2022 au 31 juillet 2023 un poste non permanent sur le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie C à 23,48 heures hebdomadaire annualisées pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi dans les conditions susvisées, d'autoriser le Maire à signer le contrat de recrutement et ses éventuels renouvellements dans la limite des dispositions de l'article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984, de fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit : La rémunération sera fixée sur le premier échelon de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint technique.

Extraits du Conseil Municipal du 5 octobre 2022

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Lecture est faite des délibérations du Conseil municipal de la séance du 15 septembre 2022.

Lecture est faite des décisions du Maire : décision n°2022-07

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour du point suivant : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS). Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Ordre du jour :

Budget 2022 – Décision modificative n°1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité effectue un transfert de crédit du Chapitre 21 Immobilisations corporelles – opération 20002 Acquisitions Immobilières de 4 440 euros sur le chapitre 21 Immobilisations corporelles, opération

23066 Taxe locale sur la publicité extérieure ; effectue un transfert de crédit du Chapitre 21 Immobilisations corporelles – opération 20002 Acquisitions Immobilières de 10 423 euros sur le chapitre 21 Immobilisations corporelles, opération 23067 Places de stationnement rue du Buisson Maçonné ; effectue un transfert de crédit du Chapitre 21 Immobilisations corporelles – opération 20002 Acquisitions Immobilières de 8 600 euros sur le chapitre 21 Immobilisations corporelles, opération 23068 Décorations de Noël.

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'instaurer l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), de verser les primes et indemnités susvisées selon la périodicité indiquée ci-dessus, d'inscrire les crédits nécessaires, d'autoriser le Maire à fixer un montant individuel pour les agents bénéficiaires dans les conditions énoncées ci-dessus par le biais d'un arrêté individuel.

Extraits du Conseil Municipal du 24 octobre 2022

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 5 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Lecture est faite des délibérations du Conseil municipal de la séance du 5 octobre 2022.

Il n'y a pas eu de décision du Maire depuis la séance du Conseil municipal du 5 octobre 2022

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande les rajouts à l'ordre du jour des points suivants :

- Bail de location kinésologue – Autorisation de signature.
- Bail professionnel du Docteur Alexandre MARIE-ANGELIQUE - Maison médicale - Modification

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Ordre du jour :

Conseil municipal – Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Suite à la démission de Madame Maryse VILLETTE de ses fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale par lettre réceptionnée le 30 septembre 2022, le Conseil municipal prend acte de l'installation de Madame Séverine TERMEAU en qualité de conseillère municipale et prend acte de la modification du tableau du conseil municipal.

Conseil municipal – Election du quatrième Adjoint

Il est procédé à l'élection du 4ème Adjoint. Madame Charlène PRET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installée.

Bail de location kinésologue – Autorisation de signature

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Nathalie PUYDEBOIS, kinésologue, souhaite prendre en location le local situé au rez-de-jardin du 4 place de l'Eglise. Il convient de procéder à la signature d'un bail de location établi par Maître BAUDRY-KREMER, notaire à Saint-Georges-Sur-Eure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail professionnel à intervenir avec Madame Nathalie PUYDEBOIS pour la location des droits immobiliers suivants : droit de communauté à une entrée-salle d'attente, un espace de circulation, toilettes avec lave mains et placard de rangement, une pièce avec lave mains. Le loyer mensuel est fixé à 176,26 euros, indexé sur l'indice des loyers commerciaux et révisable tous les ans et le remboursement de l'impôt foncier et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme prévu dans le bail.

Bail professionnel du Docteur Alexandre MARIE-ANGELIQUE - Maison médicale – Modification

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la modification du bail professionnel avec le Docteur Alexandre MARIE-ANGELIQUE ou toute personne morale substituée pour la location des droits immobiliers suivants : un cabinet médical et en partage une salle d'attente, un hall d'entrée, une cuisine et des toilettes avec lave mains. Le loyer annuel est fixé à 2 423,32 euros indexé sur l'indice des loyers commerciaux et révisable tous les ans et le remboursement de l'impôt foncier comme prévu dans le bail.

Extraits du Conseil Municipal du 8 novembre 2022

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 24 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Lecture est faite des délibérations du Conseil municipal de la séance du 24 octobre 2022.

Il n'y a pas eu de décision du Maire depuis la séance du Conseil municipal du 5 octobre 2022

Ordre du jour :

Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables de la révision du plan local d'urbanisme

Par délibération n°2021-29 du 15 septembre 2021, le Conseil municipal a décidé de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L153-11 et suivants, R152-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

Dans le cadre de cette procédure, au cours de la présente séance, le Conseil municipal débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de la révision du PLU.

Monsieur Cédric PERON, chargé d'étude pour le PLU de la commune au sein du bureau EN PERSPECTIVE, présente un document qui rappelle le contexte réglementaire du débat sur le PADD ; retrace les grandes étapes de la révision du PLU, du démarrage de la mission à aujourd'hui ; présente chacune des orientations du PADD du futur PLU.

Les membres du Conseil municipal sont invités à poser des questions et à formuler des avis et remarques tout au long de la présentation, et notamment pour chacune des orientations du PADD.

Extraits du Conseil Municipal du 22 novembre 2022

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 8 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Il n'y a pas eu de délibération prise par le Conseil municipal lors de la séance du 8 novembre 2022.

Il n'y a pas eu de décision du Maire depuis la séance du Conseil municipal du 5 octobre 2022

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal la modification de l'ordre du jour par le rajout des points suivants :

- Convention de partenariat entre le Département et la Commune de Fontenay-sur-Eure pour la gestion d'un service de lecture publique
- Recrutement en lien avec le recensement de la population

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Ordre du jour :

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif aux comptes et à la gestion de la Communauté d'Agglomération CHARTRES METROPOLE - années de vérification 2014 et suivantes communication aux communes membres de Chartres métropole

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du contenu de la copie du rapport communiqué par la Chambre Régionale des Comptes de la Région Centre-Val de Loire le 17 octobre 2022 concernant les comptes et la gestion de la communauté d'Agglomération CHARTRES METROPOLE (années 2014 et suivantes) ; qui a donné lieu à un débat ; prend acte des réponses apportées par la Communauté d'Agglomération au rapport rendu par la juridiction ; prend acte des réponses rédigées à ce jour par CHARTRES METROPOLE suite aux recommandations des deux cahiers adressés par la Chambre Régionale des Comptes ; précise que la collectivité a suivi la procédure exposée dans le courrier reçu le 17 octobre 2022.

Taxe d'aménagement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de Chartres Métropole, sur une répartition de la taxe d'Aménagement à hauteur de 0,1 % en faveur de l'agglomération et précise que cette taxe d'aménagement restera en totalité dans le budget communal.

Acquisition des parcelles cadastrées section ZT 35 et ZT 39 – BOUDAUD Michel

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section ZT 35 et ZT 39, d'une superficie de 150 m² et 630m² appartenant à Monsieur BOUDAUD Michel au prix de 2 500 €, de prendre en charge les frais d'acte, d'autoriser Monsieur le Maire à faire des demandes de subvention auprès notamment du Conseil départemental et de Chartres Métropole, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte s'y afférent.

Acquisition partielle de la parcelle AD 219 pour la création d'un trottoir rue de la Haie Verte– Habitat Eurélien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'acquisition partielle de la parcelle AD 219 pour environ 17m² appartenant à Habitat Eurélien à l'euro symbolique, décide de prendre en charge les frais d'acte, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte s'y afférent.

Autorisation de désherbage – Bibliothèque CALLIOPE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le déclassement des documents suivants, provenant de la Bibliothèque municipale CALLIOPE : documents en mauvais état, documents au contenu obsolète, documents ne correspondant plus à la demande des lecteurs, exemplaires multiple ; dit que ces documents sont cédés gratuitement à des institutions ou associations, ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ; charge la responsable de la Bibliothèque

municipale CALLIOPE de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et l'autorise à mettre au pilon les ouvrages sélectionnés par l'équipe de la bibliothèque.

Convention de partenariat entre le Département et la Commune de Fontenay-sur-Eure pour la gestion d'un service de lecture publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention de partenariat avec le Département pour la gestion d'un service de lecture publique. Cette convention prendra effet au 1er janvier 2023 pour une durée de trois ans, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout acte s'y afférent.

Recrutement en lien avec le recensement de la population

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser
- de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement : Hélène THEAUDIERE, secrétaire de Mairie est désignée coordonnateur.
- de fixer la rémunération du coordonnateur comme suit : augmentation de 350 euros du régime indemnitaire actuelle (RIFSEEP) selon les modalités d'application fixées par la délibération de principe relative au régime indemnitaire.
- de créer un poste temporaire d'agent recenseur à 65 heures pour la période du 2 janvier au 28 février 2023 et autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi et signer le contrat de recrutement : En application de l'article L 332-23-1° du Code général de la fonction publique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, cet emploi est créé, pour la période allant du 2 janvier au 28 février 2023. Pierre PICOT est recruté pour ce poste de désigner deux agents recenseurs ayant les grades suivants : Adjoint technique principal de 1ère classe (Hyacinthe DUCLOS) et Adjoint technique principal de 2ème classe (Laurence SUFFICE).
- de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit : pour l'agent extérieur à la collectivité : rémunération sur la base du 4ème échelon de l'échelle C1. Pour les agents communaux : 45 heures rémunérées au titre des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) selon les modalités d'application fixées par la délibération de principe relative au régime indemnitaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Agenda

samedi
04
Mars

15h à 18h à la salle des fêtes.
Après-midi jeux de société organisée
par la Récré de Fontenay.
Inscription obligatoire par mail :
larecredefontenay@gmail.com

dimanche
12
Mars

Concours d'Equifun et Ride and Run/
Ride and bike - Les écuries du Val de
l'Eure à la Base de Loisirs.

samedi
25
Mars

10h - Réunion de quartiers Secteur 3.
Rendez-vous entrée du Clos Fleuri.

lundi
10
Avril

Carnaval et chasse aux œufs
organisés par la Récré de Fontenay.

week-end
29/30
Avril

Début du championnat de Tennis sur
5 week-end.

dimanche
14
Mai

- Challenge départemental Multi
Disciplines aux écuries du Val de
l'Eure à la Base de Loisirs
- Vide Grenier organisé par le
Comité des Fêtes

vendredi
02
Juin

Fête des voisins.

dimanche
04
Juin

Fête de la pêche à la mouche au
Parking de l'Etang des Plantations

en
juin
(date à définir)

Soirée Guinguette organisée par le
Comité des Fêtes. Feu d'artifice
proposé par la commune.

mardi
27
Juin

Balayage des rues.

samedi
11
Mars

10h - Réunion de quartiers Secteur 1
Rendez-vous au croisement rue des
Carnutes et rue des Rouliers.

samedi
18
Mars

9h30 - 12h - Matinée formation à la
taille des fruitiers organisée par
la Commune.

samedi
08
Avril

10h - Réunion de quartiers Secteur 5.
Rendez-vous à la Mare
de Maindreville.

week-end
15/16
Avril

Concours Complet. Circuit départe-
mental et régional aux écuries du Val
de l'Eure à la Base de Loisirs.

lundi
08
Mai

Cérémonie commémorative du
8 mai.

week-end
20/21
Mai

Concours de dressage. Circuit régio-
nal aux écuries du Val de l'Eure à la
Base de Loisirs.

samedi
03
Juin

Nettoyage de Printemps.
Regroupement des communes à
Fontenay-sur-Eure à la Base de Loisirs.

week-end
17/18
Juin

Concours de dressage. Circuit régio-
nal aux écuries du Val de l'Eure à la
Base de Loisirs.

samedi
24
Juin

Kermesse de l'école organisée par la
Récré de Fontenay.

Journal « Fontenay s'informe » Mairie de Fontenay-sur-Eure

Equipe du Journal : Michel Charpentier, Sylvie Huicq, Karine Dauguet, Mary-José Morin, Benoît Allard, Bertrand Serruot, Samuel Chauveau et Rémi Tourret avec l'aide de Mme Charpentier.

Avec la participation des Adjointes, des représentants des associations,
de l'école de Fontenay et du personnel administratif. Mise en page : Atocom

Impression : ATOCOM 21 rue du Moulin Rouge 28630 Nogent-le Phaye - Tirage 600 exemplaires - Dépôt légal : à parution

Logos Imprim'vert et PEFC :



Ces deux logos certifient que la société qui imprime le bulletin « Fontenay s'informe » respecte les normes environnementales (gestion des déchets dangereux, sécurisation du stockage des liquides dangereux, non utilisation de produits toxiques et gestion durable des forêts).

